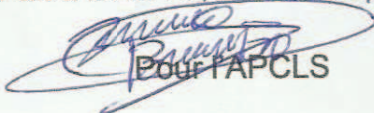


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CODE DE CONDUITE DES ELEMENTS MILITAIRES DU MOUVEMENT
ALLIANCE DU PEUPLE POUR UN CONGO LIBRE ET SOUVERAIN (APCLS)

1. Je promets de servir et de défendre mon pays et son peuple en conformité avec les lois de la constitution de la République Démocratique du Congo, cf. Article 63-64, avec honneur, dignité, courage et intégrité tout en respectant le droit international humanitaire.
2. Je sers dans l'armée, APCLS, avec loyauté et fierté, volontairement, comme un citoyen Congolais.
3. Je respecte le processus politique démocratique du mouvement APCLS.
4. J'accepte la responsabilité personnelle de mes supérieurs, selon les règlements internes et le Droit International Humanitaire.
5. J'obéirai à tous les ordres légaux et je respecterai tous les supérieurs.
6. J'exécuterai ma mission avec courage et assisterai mes camarades dans l'armée au risque de ma propre vie.
7. Je refuserai d'obéir un ordre illégal.
8. Je traiterai tout le monde équitablement et respecterai leur droit et dignité en tout temps sans regarder la race, l'ethnie, le genre, la culture, la religion et le langage.
9. Je respecterai et soutiendrai mes subalternes et les traiterai équitablement
10. Je n'abuserai pas de mon autorité, ma position ou les fonds du mouvement pour mon propre intérêt, pour le nom politique quelconque ou pour d'autres raisons
11. Je dénoncerai tout acte criminel, la corruption, et une inconduite à l'autorité appropriée.
12. Je m'efforcerai de faire honneur aux forces armées de l'APCLS en maintenant la discipline, en sécurisant les civils et leurs biens et en développant mes talents professionnels
13. Je reconnaitrai la grandeur et la puissance du BON DIEU.



Fait à MAUTU, Le 05/11/2015


Pour l'APCLS

Janvier BUINGO KARAIRI

Commandant Suprême du Mouvement